



SAISON 2017/2018

REGLEMENT INTERIEUR

**COMMUN A TOUTES LES ACTIVITES
SANS EXCEPTION**

- ▷ La participation à une activité organisée par l'A.S.G. Danse est conditionnée par l'acquisition au début de chaque saison d'une carte d'adhérent dont le prix est fixé par le bureau de l'association.
- ▷ La cotisation annuelle est payable au début de chaque saison. Tout adhérent n'étant pas à jour de sa cotisation **avant le 31/10/17** se verra refuser l'accès aux activités.
- ▷ En cas de force majeure dûment justifiée (maladie, accident, déménagement) la cotisation pourra être remboursée au prorata.
- ▷ L'inscription vaut adhésion au règlement intérieur de l'association sportive et engagement de le respecter. Pour toute inscription, un certificat médical est obligatoire. Seront acceptés cette année, pour l'éveil, selon la loi, **les enfants nés avant le 31/12/13** et pour la baby-gym **les enfants dès 3 ans**. Les inscriptions en danse devront être closes après les vacances de Toussaint.
- ▷ La conduite de chacun doit être constamment guidée par le souci de ne pas nuire à l'association dans le respect des autres et de soi-même. **Pendant les heures de cours, il ne doit y avoir dans la salle que les personnes intéressées, animateur et élèves.** De même, il est interdit de fumer dans les salles, les téléphones portables doivent être éteints.
- ▷ Une tenue de danse correcte sera exigée ainsi qu'une coiffure adaptée (les cheveux seront attachés dans tous les cas). Il est inutile de porter des bijoux. Pour le step, la gym ou autre prévoir des chaussures réservées à cette activité, le plancher étant très fragile.
- ▷ Les horaires seront affichés dans la salle. Toute absence devra être excusée auprès de l'animateur ou l'animatrice. La ponctualité et l'assiduité devront être respectées. Les cours n'auront pas lieu pendant les vacances scolaires.
- ▷ Tout refus de participation au gala devra être signalé à l'association **avant le 31/12/17.**
- ▷ Toutes les personnes récupérant les enfants à la fin des cours devront se faire connaître du professeur. L'association décline toute responsabilité une fois le cours terminé.
- ▷ Toute personne ayant une suggestion intéressante devra la proposer au bureau de l'A.S.G. qui sera heureux de contribuer au bon fonctionnement de l'association.

LE BUREAU DE L'A.S.G. DANSE